

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 1

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrats d'entretiens.

Autorisation de poursuivre les contrats d'entretien dont la liste est présentée en pièce jointe pour l'année 2022

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:45:09

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROPOSITION D'OCCUPATION DES LOGEMENTS PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la proposition d'occupation des logements de service par NAS

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Proposition d'occupation des logements par nécessité absolue de service:

-l'appartement sis Bât D –niveau 1 – Logement 4 (108 m2), est occupé par Madame Stéphanie MALOEUVRE, Secrétaire d'intendance ;

-l'appartement sis Bât D –niveau 1 – Logement 5 (108 m2), est occupé par Madame Céline BREILLY, Proviseur Adjoint ;

-l'appartement sis Bât D –niveau 2 – Logement 6 (108 m2), est occupé par Monsieur André TRAVERS, Conseiller Principal d'Education;

-l'appartement sis Bât D –niveau 2 – Logement 7 (108 m2), est occupé par Monsieur Pierre DELAHAYE, Proviseur ;

-l'appartement sis Bât F –niveau 0 – Logement 8 (85 m2), est occupé par Madame Sonia BODIN, Infirmière ;

-l'appartement sis Bât A –niveau 0 – Logement 9 (78 m2), est occupé par Madame Djamila BEN DAHMANE, Agent d'accueil.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:45:25

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration des commensaux

Proposition d'augmentation de (2 %) de l'ensemble des tarifs de restauration pour tenir compte des augmentations du coût des denrées alimentaires, des coûts des contrats d'entretien (augmentation moyenne de 5% par an)

Ticket petit déjeuner: 1,37 €

Déjeuner surveillants, contrat aidé et personnels administratifs cat C: 2.58 €

Déjeuner personnels enseignants, adm A et B, Infirmière et Assistante sociale: 4.40 €

Déjeuner réception: 8,62 €

Nuitée: 7.42 €

Déjeuner agents territoriaux : 2.69 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:45:44

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 4

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

<input checked="" type="checkbox"/> Assistants d'éducation	<input type="checkbox"/> Accompagnant des élèves en situation de handicap
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels administratifs	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="checkbox"/> Personnels GRETA/Personnels d'enseignement	

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2
- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation
- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État
- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1
- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap
- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 10 Quotité de travail : 9.15 Mission confiée : SURVEILLANCE

Rémunération : IND BRUT 299 Origine du financement : ETAT

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye
Prénom : Pierre
Signé le: 04/10/2021 08:45:57

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 5

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarif des locations et divers inchangés

Amphithéâtre : une journée, 145,00 € ;

Amphithéâtre : demi-journée ou soir : 85,00 €

Salle de classe à l'heure en période scolaire : 6,75 € ;

Salle de classe à l'heure hors période scolaire : 13,50 € ;

Salle multimédia à l'heure : 36,00 € ;

Forfait hébergement par personne et par jour : 8,32 €

Forfait entretien de la literie par personne pour la durée de la présence : 3,08 €

Photocopie noire : 0,05 €

Photocopie couleur : 0,30 €

Feuille de papier blanc ou couleur : 0,03 €

Carte magnétique de restauration : 8,00 €

Vaisselle : prix coûtant

Manuel scolaire voir ce que le logiciel prévoit en fonction de l'état du manuel

Livres du CDI : Prix coûtant

Dégradation volontaire : facturation de la réparation réalisée par une entreprise extérieure OU facturation de la matière d'œuvre et du temps passé par les agents régionaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 7

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration et d'internat des élèves

Il est proposé une augmentation de 2 % du forfait INTERNAT qui porte le montant annuel à 1 512.06 €

Le nombre forfaitaire de jours d'ouverture est de 174 et le coût journalier est de 8.69 €

Le montant de la remise d'ordre est fixé à 8.69 € pour les élèves internes.

Les demi-pensionnaires

Le tarif s'applique à l'ensemble des élèves (déjeuner régulièrement ou occasionnellement ainsi que les étudiants en BTS)

Le tarif retenu pour un repas est fixé à 3.96 €.

Nouveau tarif : Nuitée et petit déjeuner pour élèves en BTS hébergés au lycée : 8.79 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:46:26

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 8
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2021
Réuni le : 30/09/2021
Sous la présidence de : Pierre Delahaye
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Intervention de l'association Imad pour la jeunesse et la paix
Association qui œuvre pour lutter contre les dérives sectaires et extrémistes.
Organisation d'une conférence de Madame Latifa Ibn Ziaten. Le lycée prend en charge les frais de déplacement et de restauration pour un montant de 380.00 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TAUX DE PRELEVEMENT DES PRODUITS SCOLAIRES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 9
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2021
Réuni le : 30/09/2021
Sous la présidence de : Pierre Delahaye
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve les taux de prélèvement des produits scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Taux de prélèvements

Il est proposé de fixer les taux de prélèvement des produits scolaires aux charges communes à 32.5 % pour le produit de l'internat et à 22.5 % pour le produit de la demi-pension élèves et à 22.5 % le produit des commensaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye
Prénom : Pierre
Signé le: 04/10/2021 08:46:46

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 11

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Enlèvement des huiles alimentaires usagées

L'entreprise HFR, usine de traitement des déchets d'huiles alimentaires d'origine végétale, enlève les huiles usagées en vue de leur valorisation dans une filière technique (ex ; filière de fabrication de biocarburant). Opération entièrement gratuite pour le lycée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:47:03

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : PROGRAMMATION ANNUELLE DES VOYAGES SCOLAIRES 2021/2022

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la programmation des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Programmation annuelle des voyages scolaires 2021/2022

Les membres du conseil d'administration approuvent le principe du voyage à Angers au Festival premier plan 3 jours (niveaux seconde et première).

Les membres du conseil d'administration approuvent le principe du voyage à Cannes 3 ou 4 jours (niveau terminale).

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:47:13

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : CHARTE DES VOYAGES SCOLAIRES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 13
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2021
Réuni le : 30/09/2021
Sous la présidence de : Pierre Delahaye
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve l'actualisation de la charte des voyages scolaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Charte des voyages scolaires (actualisation)
Compte-tenu de l'augmentation des frais de transport et d'hébergement, il est proposé de revoir à la hausse le coût journalier :
Participation des familles :
Le coût journalier par sortie ne peut pas dépasser la somme de 85.00 € après toutes les aides connues déduites (aide de la collectivité, d'association...) avec un maximum de 510.00 € pour la globalité de la sortie.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye
Prénom : Pierre
Signé le: 04/10/2021 08:47:22

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : DON DE LOUPES BINOCULAIRES

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 14
Année scolaire : 2021-2022
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration
Convoqué le : 16/09/2021
Réuni le : 30/09/2021
Sous la présidence de : Pierre Delahaye
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le don de loupes binoculaires

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Don de loupes binoculaires

Le lycée propose au Conseil d'administration de donner 23 loupes binoculaires acquises entre les années 1981 et 1994 à l'école publique des trois châteaux de Lassay les Châteaux.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye
Prénom : Pierre
Signé le: 04/10/2021 08:47:31

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 15

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Contrats d'entretiens Chaudières individuelles logements de fonction.

La délibération du Conseil d'administration 23 du 07/11/2019 prévoit la prise en charge de l'entretien annuel exclusivement de toute autre intervention de maintenance des chaudières gaz des logements de fonction.

A ce titre, et après changement des chaudières individuelles, le lycée souhaite contracter avec l'entreprise CSM pour l'entretien annuel des chaudières et des DAAF des logements.

Contrat d'une durée de 2 ans pour 8 chaudières et DAAF : 1 617.60 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:47:38

0530016E
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER
281 RUE DU POMMIER
53103 MAYENNE CEDEX
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 16

Année scolaire : 2021-2022

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/09/2021

Réuni le : 30/09/2021

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Partenariat avec l'association « Hop Compagnie »

L'association est sollicitée pour assurer l'encadrement théâtral du groupe qui lui sera confié en vue de la réalisation d'un spectacle les 19 et 20 mai 2022.

L'encadrement est confié à Patrick Sueur, en qualité de comédien et metteur en scène.

Coût de ce partenariat : 2 400.00 €. Financé à hauteur de 800.00 € par la délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 04/10/2021 08:47:49